

ce qui concerne la conduite de l'un des pays de l'OTAN, la Grèce. Depuis deux ans, une dictature rigoureuse opprime la population de ce pays par la torture et la violation des droits de l'homme.

• (3.20 p.m.)

Pourquoi le ministre aurait-il été si silencieux lorsque cette question a été soulevée? Devons-nous accepter l'idée que l'OTAN n'est qu'une alliance militaire? Le préambule de l'OTAN n'est-il simplement qu'une éloquente expression d'hypocrisie? En l'occurrence, comment notre gouvernement ou tout autre gouvernement au sein de l'OTAN peut-il justifier aux yeux de sa population, surtout des jeunes, son adhésion continue à un organisme utilisé pour dissimuler une tyrannie des plus criantes?

J'espère que le ministre rompra le silence et que le Canada se rangera, avec nos amis norvégiens et danois, du côté de la démocratie.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS RELATIVES À LA MISE EN LIBERTÉ DES PRÉVENUS AVANT LE PROCÈS OU PENDANT L'APPEL

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-220 intitulé: «loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON
—LE RÉGIME DE RETRAITE ANTICIPÉE

Question n° 1510—M. Muir (Cape-Breton-The Sydneys):

1. Le premier ministre a-t-il reçu de M. Daniel Bonnar, 100, avenue Fraser, Sydney Mines (N.-É.), en date du 7 février 1970, une lettre de protestation contre le programme de retraite anticipée de la Société de développement du Cap-Breton et l'obligation faite à certains hommes désireux de continuer à travailler de prendre une retraite anticipée à l'âge de soixante ans?

2. Que contenait la réponse du cabinet du premier ministre?

3. Une copie de la lettre de M. Bonnar a-t-elle été expédiée au ministre de l'Expansion économique régionale et, si oui a) quelle suite a été donnée à la lettre et b) le cas échéant, quelle a été la teneur de la réponse du ministre à M. Bonnar?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le cabinet du premier ministre et le ministère de l'Expansion économique régionale m'informent comme suit: 1. Oui.

[M. Brewin.]

2. Un accusé de réception, en date du 16 février 1970, informait M. Bonnar qu'il avait été pris bonne note de sa communication, et que l'on faisait en sorte de la porter à l'attention du ministre de l'Expansion économique régionale.

3. Oui. a) Le ministre a écrit à M. Bonnar le 6 avril, après avoir reçu un rapport de la Société de développement du Cap-Breton. b) Les raisons concernant le régime de retraite anticipée ont fait l'objet d'une explication.

LA RECHERCHE AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Question n° 1587—M. Robinson:

1. Quelles études le ministère de la Justice a-t-il faites ou fait faire au cours de chacune des années 1960 à 1969 inclusivement?

2. Quelles études sont effectuées à l'heure actuelle et/ou sont prévues pour les cinq prochaines années?

3. Combien a coûté chacune des études effectuées au cours des années 1960 à 1969 inclusivement?

4. A combien estime-t-on le coût de chacune des études effectuées à l'heure actuelle ou prévues pour les cinq prochaines années?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): 1 et 3. Voir la réponse à la question 618, donnée le 11 mars 1970.

2 et 4. La section de recherche en matière juridique, au ministère de la Justice, n'a pas encore été établie. Par conséquent, il n'est pas possible de prévoir les études qui pourraient être proposées ni le coût qui pourrait leur être attribué.

CCN—ACHAT D'UN TERRAIN DE LA SOCIÉTÉ
E. B. EDDY

Question n° 1619—M. Broadbent:

1. La CCN a-t-elle acheté des terrains de la compagnie E. B. Eddy et, si oui, lesquels?

2. Combien a-t-on payé chacun de ces terrains?

3. La compagnie E. B. Eddy occupe-t-elle des terrains qui appartiennent à la CCN et, si oui, quel est dans chaque cas le loyer versé ou quels sont les arrangements financiers qui ont été conclus?

4. La CCN loue-t-elle des terrains de la compagnie E. B. Eddy et, si oui, quels accords financiers ont été conclus?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, une parcelle d'environ 6 acres dans la ville d'Ottawa (délimitée par les rues Oregon et Booth et par la rivière des Outaouais).

2. \$1,010,000.

3. Non.

4. Non.

FONCTION PUBLIQUE—LES GARDERIES—CONGÉ SPÉCIAL AU MARI À L'OCCASION D'UNE NAISSANCE

Question n° 1630—M. Broadbent:

1. Le gouvernement songe-t-il actuellement à créer des garderies dans les différents endroits